



Pau, le 5 mai 2022,

Objet : Demande d'audience intersyndicale mouvement

Monsieur le Directeur Académique,

Nous arrivons aux derniers jours du mouvement 2022.

Nos organisations syndicales dénoncent **les nombreuses difficultés pour les collègues qui participent à ce mouvement** :

- Une nouvelle modification du serveur, comme chaque année depuis maintenant 3 ans
- De très nombreux collègues en MCS avec 250 points
- La formation initiale qui bloque plus de 30 postes d'adjoints
- L'obligation de formuler des vœux MOB non désirés par les collègues et leur affectation à titre définitif en cas d'obtention du vœu
- La diminution du nombre de zones MOB ce qui les rend trop étendues
- La réduction du nombre de supports proposés sur ces zones ce qui oblige les participant-e-s obligatoires à faire des vœux sur plusieurs MOB
- Le support "enseignant" qui englobe les postes en maternelle, en élémentaire, les Titulaires de Secteur et les chargés de direction 1 classe avec parfois des spécialités « dissimulées » (enfants du voyage par exemple) ;
- Une demande de vœu de TS sur les circonscriptions de Pau qui ne signifie pas automatiquement un poste de remplacement sur la commune de Pau, idem sur la commune de Bayonne où un vœu TS circo peut amener à exercer jusqu'à la limite d'Orthez en tant que TS Circo d'Anglet
- La disparition des vœux communes autres qu'Anglet, Bayonne, Biarritz, Boucau, Oloron, Orthez et Pau
- L'injustice flagrante subie par les collègues enseignant en langue basque et occitane en obligation de participer au mouvement pour qui les vœux MOB regroupent tous les types de postes possibles contrairement aux enseignant en langue française.
- La perte de la bonification pour exercice sur poste en langue régionale subie par les collègues que l'algorithme affecte sur des postes en français malgré des vœux sur des supports en langue régionale.
- Le refus de bonification pour exercice en éducation prioritaire aux TS malgré leurs années d'exercice complet et continu en REP.
- L'impossibilité pour les collègues qui en font la demande d'obtenir leurs accusés de réception définitifs des mouvements précédents

La multiplication des documents affichés sur le site et des terminologies, des vœux groupes regroupant des vœux secteur collège et MOB notamment, complexifie la saisie du mouvement. Il est difficile de trouver les postes de secteur de collège.

Certes, une cellule d'aide au mouvement existe mais ne répond que le matin aux horaires d'ouverture des classes et à condition d'arriver à joindre la DSDEN.

Concernant les vœux "groupe" secteur collègue et MOB, le serveur induit les collègues en erreur en proposant dans le menu déroulant des postes différenciés en maternelle, en élémentaire, en titulaire de secteur et donc certain-e-s pensent ne postuler que sur un type de poste alors que le code est le même sur cette zone pour les 3 types de postes.

Malgré le cadre obligatoire des LDG, d'autres départements ont fait le choix de multiplier les possibilités de vœux et prennent donc mieux en compte les attentes des enseignant-e-s participant. Certes, la possibilité de pouvoir classer les écoles à l'intérieur des "vœux groupe" est une avancée. Cependant la procédure, non explicitée, échappe à de nombreux collègues et pour ceux qui comprennent la procédure cela représente un énorme travail, certains vœux MOB comportant près de 150 vœux à trier !

Alors que les chiffres de participation au CRPE montrent que la profession est de moins en moins attractive et que les conditions de travail se dégradent, les possibilités de mobilité sont de plus en plus faibles pour des collègues titulaires. Quant aux collègues en obligation de participer, la taille des zones et l'impossibilité de faire des vœux de supports précis, les démotivent et sont source d'anxiété durant toute cette dernière période. Nommer un grand nombre d'enseignants sur un poste très éloigné de leur domicile, dans un niveau non choisi, constitue un recul en matière de droits des personnels, de bien-être au travail mais aussi d'une continuité du service public d'éducation.

Chaque année, vous mettez en avant un bilan positif de ce mouvement intradépartemental en vous félicitant que presque tou.tes les participant-e-s aient obtenu un poste qu'ils/elles avaient demandé ! Vous considérez qu'un poste demandé en vœu MOB satisfait celui ou celle qui l'a demandé, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Pour nos organisations, une mobilité subie n'est compatible ni avec une évolution de carrière satisfaisante, ni avec un équilibre personnel nécessaires à l'exercice de la fonction d'enseignant.e.

Face à la désorganisation à venir qu'engendre ces nouvelles modalités du mouvement, les organisations syndicales sollicitent d'être reçues en audience.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, l'assurance de nos sincères considérations.

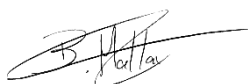
Pour le SE Unsa 64,

Franck HIALE



Pour le SNUipp-FSU 64,

Barthélemy MOTTAY



Pour le SNUDI-FO 64,

Olivia QUEYSSELIER

